



Association du comité de défense de l'hôpital public et de la maternité de Sarlat

Lettre d'information n°1

Le 10/01/2018

Nouvelle tarification des maisons de retraite, Fragilisation des 300 000 personnes âgées accueillies

Les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) relèvent d'un triple financement :

- les soins médicaux sont financés par l'assurance maladie ;
- la prise en charge de la dépendance est financée par l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) relevant des conseils départementaux -- c'est une part importante des budgets départementaux aujourd'hui soumis à de fortes restrictions ;
- la partie hébergement est à la charge des résidents et/ou leur famille.

Le département n'intervenant qu'en cas de défaut des uns ou des autres. Les sommes à la charge du résident et de sa famille sont très élevées, surtout si on les compare au niveau des pensions de retraite.

Dans le cadre de sa politique d'austérité, le précédent gouvernement a modifié (le 1^{er} janvier 2017) le mode de financement qui devient plus global, sans prise en compte de la dépendance et de la situation financière des personnes âgées accueillies. Le gouvernement Macron reste dans la même ligne. Cela pénalise lourdement les EHPAD publics, leur faisant perdre 200 millions d'euros pour l'année 2017 au profit des EHPAD privés commerciaux, qui sélectionnent leur clientèle.

Les associations, fédérations et collectifs représentant les directeurs d'EHPAD se sont élevés contre cette mesure qui entraînera des réductions drastiques de budgets, avec pour conséquences immédiates une diminution du personnel et une dégradation des conditions d'accueil.

Une place en EHPAD risque de devenir un luxe que seule une minorité pourra s'offrir.

Le 30 janvier prochain sera marqué par une grève nationale dans les EHPAD. Nous serons donc au côté des personnels qui luttent contre les conditions de travail insupportables imposées par les politiques d'austérité ; mais, au-delà, cette journée pose la question des conditions de vie que cette société réserve à ses retraités en situation de perte d'autonomie.

Quelle prise en charge de la dépendance, lieux de soins « bienveillants » ou mouroirs?

Va-t-on continuer de favoriser les entreprises privées à faire du profit sur le dos des personnes âgées?

Quel financement ? Le reste à charge pour les résidents et leur famille est très élevé (souvent plus de 2 000 euros). Une question qui va toucher de plus en plus de familles avec en arrière-plan les attaques en cours : hausse de la CSG, recul des droits à la retraite, etc.

Chiffres 2017 de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Montant moyen des retraites : 1 376 euros par mois.

Minimum vieillesse : 803 euros.

Coût médian d'hébergement sur la France entière, tous statuts d'établissements confondus, laissés à la charge du résident et de sa famille : 1 740 euros par mois (1 949 euros en incluant le forfait dépendance).

Ce chiffre recouvre de fortes disparités : contrairement aux établissements associatifs ou publics, le privé qui gère 25% des 7 752 EHPAD, fixe librement ses tarifs -- donc plus chers --, à un prix médian de 2 620 euros, et même bien davantage à Paris ou dans les Hauts-de-Seine (3 154 euros).

Adhères à l'Association de défense de l'hôpital et de la maternité

Adresse mail : sauvons_hopital_sarlat@wanadoo.fr

Téléphone : 07 81 05 78 14 ou 06 85 31 19 79 ou 06 38 50 48 69

Ne pas jeter sur la voie publique, imprimé par nos soins